TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

10 QUESTIONS 10 RÉPONSES!

Les communes concernées par le projet :

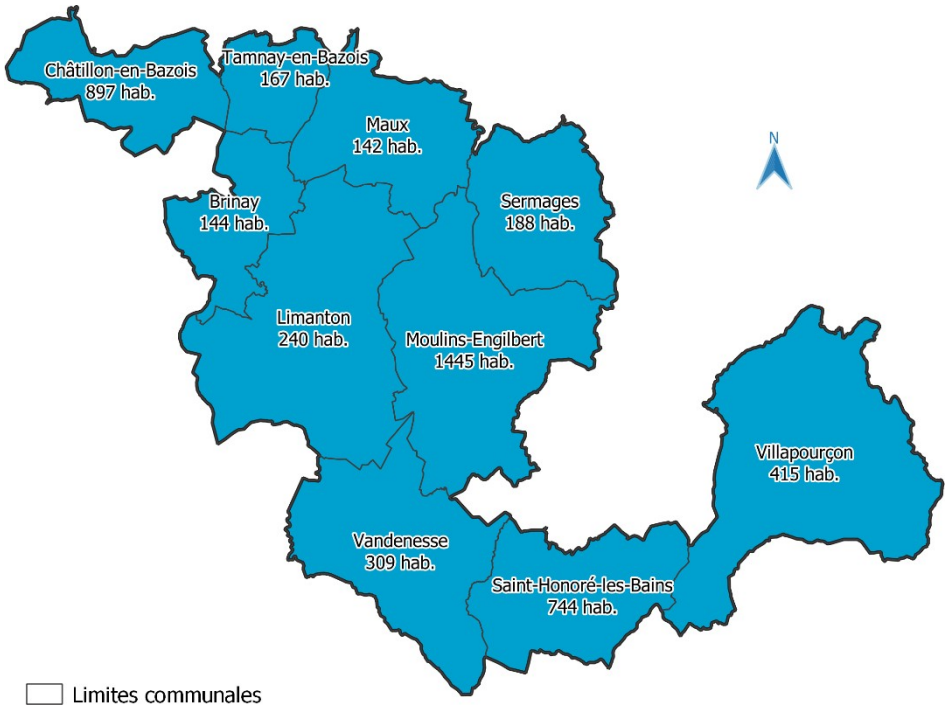

- ➔ Brinay
- ➔ Châtillon-en-Bazois
- ➔ Limanton
- ➔ Maux
- ➔ Moulins-Engilbert
- ➔ Saint-Honoré-les-Bains
- ➔ Sermages
- ➔ Tamnay-en-Bazois
- ➔ Villapourçon
- ➔ Vandenesse

1 D'où ça vient ?

Territoires zéro chômeur est un projet créé en 2016 par plusieurs associations et encadré par deux lois votées en 2016 et 2020. L'objectif est simple : **mettre fin au chômage de longue durée en créant des Entreprises à But d'Emploi développant des activités utiles et qui ne font pas de concurrence sur le territoire.** Autour de Moulins-Engilbert, le projet se développe grâce à deux associations : le **Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert** et **l'Entreprise à But d'Emploi « Ô'ser »**. Ailleurs en France, ce projet se développe à la campagne comme en ville et dans la Nièvre il a été mis en place à Clamecy, Lormes, Luzy et Prémery.

2 Qui y a droit ?

Il faut **habiter sur l'une des dix communes habilitées depuis au moins six mois** et être **à la recherche d'un emploi depuis au moins un an**. Les communes habilitées se sont engagées dans le projet suite à une délibération de leur conseil municipal. Le projet s'adresse donc à celles et ceux qui depuis un an n'ont aucun contrat, mais aussi à ceux qui n'arrivent pas à avoir un CDI ou qui sont à temps partiel et n'arrivent pas à vivre de leur travail.

3 Comment être embauché ?

Pour être embauché, **il faut d'abord s'inscrire auprès du Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert** qui accompagne toutes les personnes qui se présentent afin qu'elles puissent trouver un emploi ou une formation. Si après une période d'accompagnement, la personne est toujours à la recherche d'un emploi, alors elle pourra être **embauchée en CDI par l'Entreprise à But d'Emploi « Ô'ser »** qui développe régulièrement de nouvelles activités.

4 Quel contrat, quel salaire ?

Dans les Entreprises à But d'Emploi, les salariés sont employés en **CDI comme dans une entreprise classique**. Ils peuvent choisir de travailler à **temps plein ou à temps partiel** en accord avec l'entreprise. Les salariés sont payés au **SMIC**.

5 Quelles sont les activités de l'entreprise ?

Chaque Entreprise à But d'Emploi propose des activités différentes, mais qui doivent obligatoirement **ne pas faire concurrence** à ce qui existe déjà localement. L'objectif est bien de fournir de **nouveaux services à celles et ceux qui vivent et travaillent sur le territoire** : les commerçants, les artisans, les habitants, les associations, les communes, etc. **Le travail des salariés des Entreprises à But d'Emploi permet de fournir de nouveaux services utiles à tous !** Ô'ser développe **six activités** : des services aux entreprises (aide aux chantiers, courses, etc.), des services aux agriculteurs (entretien des haies, etc.), des services aux collectivités et aux associations (espaces verts, nettoyage, etc.), des services aux habitants (petits travaux, conciergerie de gîtes, etc.), un atelier de couture/blanchisserie et une recyclerie (remise en état de meubles et textiles).

6 Comment éviter la concurrence avec les entreprises et les structures locales ?

La clé c'est le **partenariat permanent avec les entreprises et les structures locales (structures d'insertion, associations, etc.)**. En effet, Ô'ser ne peut pas faire de concurrence aux professionnels. C'est pourquoi le Comité local pour l'emploi doit toujours être en contact avec les entreprises et les structures locales pour vérifier que les activités d'Ô'ser ne menacent pas les emplois existants, mais aussi pour identifier de nouvelles activités.

7 Pourquoi subventionner des emplois quand les entreprises n'arrivent pas à recruter ?

On constate partout qu'il y a des entreprises qui n'arrivent pas à recruter et que globalement le chômage baisse. Il faut savoir que fin 2022 il y avait en France plus de **5 millions de chômeurs pour seulement 372 000 emplois vacants** soit 13 chômeurs pour un emploi. Pour que tout le monde puisse travailler, il faut impérativement créer de nouveaux emplois à partir des compétences des personnes et des activités et services qui manquent sur le territoire. Par ailleurs, **les entreprises recherchent parfois des compétences que tout le monde n'a pas** : quand on est boulanger on ne s'improvise pas maçon ! Il y a parfois un décalage entre les besoins des entreprises et les compétences des personnes à la recherche d'un emploi. Nous essayons, à notre niveau, de résoudre ce problème en envoyant aux personnes les offres d'emploi des entreprises qui recrutent, en fournissant des prestations de services aux entreprises, en proposant aux salariés des formations pour qu'ils puissent développer leurs compétences…

8 Comment un salarié peut quitter une entreprise à but d'emploi ?

Les salariés d'Ô'ser sont en CDI. Ils peuvent s'ils le souhaitent, démissionner pour **aller travailler dans une autre entreprise**. Ils ont droit à des formations pour y parvenir.

9 Qui finance ?

Ce que propose Territoires zéro chômeur c'est d'utiliser l'argent du chômage et des aides sociales pour financer des Entreprises à But d'Emploi. Ô'ser peut ainsi développer de nouvelles activités pas uniquement rentables, mais qui sont utiles pour toutes et tous. **L'Etat et le département financent les salaires** de tous les employés. En contrepartie, **l'entreprise développe son chiffre d'affaires pour financer ses autres charges et ses investissements.**

10 Combien de temps cela va durer ?

Au niveau national, la loi votée en 2020 permet de tester le projet Territoires zéro chômeur jusqu'en 2026. Après cette date et en fonction des résultats, une nouvelle loi devrait être votée pour étendre le projet à l'ensemble du pays. Cette nouvelle étape permettra de **garantir l'emploi pour tous**. Si après 2026 aucune loi n'était votée, l'Etat s'est engagé à soutenir toutes les Entreprises à But d'Emploi déjà créées pour qu'elles puissent continuer à exister.

BONUS Ce n'est pas un peu utopique ce que vous faîtes ?

Oui c'est utopique, mais cela ne veut pas dire que ça ne peut pas fonctionner ! Ailleurs en France depuis plus de cinq ans, ce projet a montré qu'il pouvait produire des résultats. Quand la Sécurité sociale a été imaginée, tout le monde pensait que c'était une idée folle. Pourtant, près de 80 années après sa création c'est un système qui existe toujours et qui permet de protéger tous les Français. Nous voulons montrer que toute personne qui souhaite travailler peut avoir accès à un emploi stable sans condition et nous allons prouver que c'est possible !

Contacts

- ➔ Vous voulez en savoir plus sur ce projet ?
- ➔ Vous cherchez un emploi stable depuis plus d'un an ?
- ➔ Vous voulez soutenir ce projet en devenant bénévole ?
- ➔ Vous cherchez à embaucher ?
- ➔ Vous pensez qu'une activité d'Ô'ser vous fait de la concurrence ?

Alors contactez le Comité local pour l'emploi du bassin de vie de Moulins-Engilbert

Marion Lamour
Chargée de mission
Par mail : cle.moulinsengilbert@gmail.com
Par téléphone : 07 57 40 54 60

- ➔ Vous voulez en savoir plus sur les produits et les prestations d'Ô'ser ? Vous voulez passer commande ?
- ➔ Vous avez besoin d'un renfort ponctuel pour votre entreprise ou votre structure ?

Alors contactez l'Entreprise à But d'Emploi Ô'ser !

Estelle Thiebaut
Directrice de l'entreprise Ô'ser
Par mail : ebe.o.ser@gmail.com
Par téléphone : 03 86 76 21 02

Ô service de tous

l'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté

Cofinancé par l'Union européenne